

Le cuisinier joue au videur: à l'amende!

Un ancien chef de cuisine, actuellement au chômage, a comparu devant le tribunal correctionnel pour avoir blessé gravement un jeune homme aux gestes exubérants. La scène, d'une rare violence, se passe le 28 mai dernier. Traditionnellement, sur le port Hercule, la veille du Grand Prix de F1 est synonyme de fête avec une forte fréquentation des établissements de nuit le long de la route de la Piscine.

Vers 2 heures, un groupe de jeunes installés sur la terrasse du restaurant *Joseph* est dans un état euphorique, peut-être dû à la boisson. Un fêtard, sans trop troubler l'ambiance, lance un coussin. Le geste déplaît au cuistot qui vient de terminer son service. L'employé, un solide gaillard de 38 ans, se dirige vers la table afin de connaître l'auteur de l'impertinence.

Un des jeunes, éméché, n'apprécie pas cette intervention et se montre arrogant. Cette attitude hautaine et méprisante est insupportable pour le cuisinier. Il entre dans un état de colère folle. Certainement par manque de psychologie, il fait un usage immodéré de sa force physique face à la victime bien alcoolisée. Il attrape le client insolent par le cou et l'expulse *manu mili-*



Le chef cuisinier d'un restaurant du port a violemment expulsé un jeune client éméché, la veille du dernier Grand Prix.

(Photo Cyril Doderigny)

tari hors de l'établissement.

Dérapiage incontrôlé

« Vous n'y allez pas de main morte, relève le président Jérôme Fougeras-Lavergnolle. Et vous avez une manière bien étrange de faire monter les escaliers de force à la victime. D'ailleurs, quand on regarde les photos, on perçoit bien la violence de votre comportement. »

À la barre, le prévenu reconnaît qu'il a dérapé: *« J'étais énervé. Mais mon unique but était de sortir ce trublion de l'établissement afin que la soirée ne soit pas gâchée. »*

Le magistrat demande: *« Pourquoi n'avez-vous pas demandé au vigile d'intervenir? C'est son rôle. »* Réponse étonnante pour cette soirée dédiée à la fête de la Formule 1: *« Il n'y en avait aucun de disponible à cet instant... »*

M^e Clyde Billaud, dont c'était la première plaidoirie, demande au nom de la partie civile réparation: *« Les blessures sont graves. Nous avons chiffré les dommages et intérêts à la somme de 3000 €. »*

Dans ses réquisitions, le procureur Cyrielle Colle no-

tera également que le comportement du prévenu n'était pas adapté à cette soirée du Grand Prix. Certes, il y a de l'excitation quand la foule vient en Principauté pour participer aux réjouissances des performances de l'union de l'homme et de la mécanique. Une forte amende assortie du sursis sera requise.

Le tribunal préférera frapper au porte-monnaie aux fins de réflexion pour le prévenu: 500 € d'amende et 500 € pour la victime.

JEAN-MARIE FIORUCCI